

Association : Sainte Marie

Adresse du siège social : Mairie de La Chabanne (03250)

Procès-verbal de l'assemblée générale de l'association Sainte Marie du 10 avril 2026

Le 10 avril 2026, de 10h00 à 12 h00, les membres de l'association Sainte Marie se sont réunis en Assemblée Générale à la mairie de La Chabanne dans l'Allier.

Sont Présents :

- *Jean Luc Chevrier, André Bernard Golliard, Monique Chambonnière, Hubert Gay, Denise Forestier, Lionel Larivière, Sylvie Pont en distanciel et Marie Thérèse Geneste.*
- *Excusé(e)s : Lucienne et Raymond Bletterie, Bernard et Marie France Mertens, Monique Dewis, Maryline et Daniel Manuel,*
- *Invité : Jean Marc Bourel (mairie de La Chabanne) et le Père Benoît de Masgontier.*

Après avoir remercié les adhérents de leur présence à cette assemblée générale, le Président, André Bernard Golliard, a rappelé l'ordre du jour :

Ordre du jour

- 1- *Point d'actualité (Bernard)*
- 2- *Point sur les demandes de subventions (Maire de La Chabanne) et actions à engager !*
- 3- *Travaux à venir (Bernard et Lionel)*
- 4- *Bilan journées du patrimoine de septembre 2025 (Bernard)*
- 5- *Point financier et avis du Commissaire aux comptes (Lionel et Lucienne)*
- 6- *Fête patronale : Date et quelle contribution de notre association ?*
- 7- *Journée du patrimoine ; Que fait-on ?*
- 8- *Bénédiction des croix refaites : Quand ?*
- 9- *Questions diverses ?*

Points 1 & 2 : Point d'actualité sur restauration et entretien de l'église Sainte Marie (Gros patrimoine)

Ayant été informé qu'une réunion s'était tenue la veille de cette Assemblée Générale à la demande du Conseil départemental et de Vichy Communauté, la parole fut donnée à monsieur le Maire. Le premier constat de sa présentation est qu'il en est fini du subventionnement des travaux de l'église à 100%. Une nouvelle règle s'applique également pour toute demande d'aides adressée au Conseil Départemental qui répond seulement si celles-ci concernent un bâtiment « classé » : Etant donné que notre église n'est pas classée, c'est un second sujet de perte de subventionnement. De son côté, Vichy Communauté annonce qu'il peut participer au financement seulement si la commune participe à la même hauteur. Connaissant l'état des finances de notre Commune (endettement de l'ordre de 100

000 euros), et le débat actuel avec les nouveaux élus en place suite aux dernières élections des maires, l'application de cette mesure risque d'être plus que délicate. Quant à la région, elle annonce une participation de 18% au lieu des 30% connus jusque-là. S'ajoute à cela une avance de la TVA qu'il convient de ne pas oublier.

Le bilan est sans appel : **Le projet tel que prévu, est à revoir.** Même si l'association Sainte Marie se dit prête à aider à résoudre les soucis de TVA, le besoin de financement est absolument nécessaire pour permettre de conserver ce bâtiment communal. Pour notre association, les actions à engager sont multiples :

- 1 – Revoir quelques parties de travaux à la baisse, sans se lancer dans une revue générale, avec l'idée de réduire la dépense,
- 2 – Se limiter en urgence aux travaux de la tranche 1 les travaux « intérieurs » étant différés,
- 3 – Relancer notre dossier déposé à la fondation du patrimoine sur la base d'un chiffrage revu à la baisse,
- 3 – Informer le département de l'implication de notre association dans ce projet,
- 4 – Demander audience à monsieur Riboulet pour expliquer l'impact de sa non participation à ce projet s'il maintient sa position... l'objectif étant d'obtenir une dérogation du fait que notre dossier ne date pas d'hier.

Sur la base des travaux prévus en phase 1 seulement, voici une simulation qui montre que le Département joue un rôle essentiel...

Financier	Dépenses éligibles	Hypothèse subventions	%
Etat	149 950,35	52 482,62	35%
Région	149 950,35	26 581,53	17,73%
Département	149 950,35	44 985,11	30%
Vichy Communauté	149 950,35	12 500	8,34%
Fondation du patrimoine (esti)	149 950,35	10 000	6,67%
		Total aides 146 549,2	97,7%
		Reste à charge 3 401,09	

Point 3 : travaux à venir

Quelques besoins ont été identifiés comme la réparation de la grotte des pins et la relance de fabrication de deux nouvelles croix pour Poncet et Ramillard. Le fait est que sans Jean François, la tâche s'annonce plus difficile. Nous lui souhaitons le courage pour affronter la maladie et espérons qu'il pourra nous donner de précieux conseils le moment venu.

Point 4 : Bilan journées du patrimoine de septembre 20n25

Malgré un temps maussade, cette journée du patrimoine restera une réussite. Cette volonté de servir un repas à partir d'ingrédients régionaux aura également permis de découvrir quelques spécificités locales. La participation financière de Vichy Communauté s'est élevée à 1450 euros et après paiement du guide et de la nourriture, l'association Sainte Marie a fait un bénéfice d'un peu plus de 500 euros.

Point 5 : Bilan financier et avis du Commissaire aux comptes

Le trésorier a fait une présentation détaillée des finances de l'Association Sainte Marie qui, compte tenu de l'engagement de notre association le jour de la fête du patrimoine, est positif.

Point 6 : Fête patronale : Date et quelle contribution de notre association ?

La date de la fête patronale est le 6 septembre 2026 (le dimanche le plus proche du 8 septembre). Notre association reconduira sa participation et fera appel à quelques bénévoles pour organiser cette journée.

Point 7 : Journée du patrimoine ; Que fait-on ?

Marche, découverte de notre région, autres idées... Rien n'a été décidé au cours de cette Assemblée Générale.

Point 8 : Bénédiction des croix refaites : Quand ?

Deux croix neuves sont à bénir. Père Benoît propose de se rassembler devant l'église le 15 août 2026

à 16h30, entrer dans l'église pour le début de la bénédiction et de se rendre chez Guillot, puis aux Ribaudes en voiture (co-voiturage) pour terminer, sur le terrain, cette bénédiction.

Point 9 : Cotisation 2026

Elle est maintenue à 20 euros.

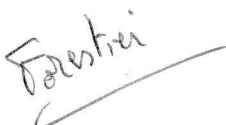
A La Chabanne, le 10 avril 2026

André Bernard Golliard



Président

Denise Forestier



Vice-Présidente

Monique Chambonnière



Secrétaire

Lionel Larivière



Trésorier

Remarque : Ce procès-verbal n'a pas pour vocation de retranscrire l'intégralité des propos tenus ; il s'agit simplement d'un compte rendu des discussions, des délibérations et des votes qui ont eu lieu au cours de l'assemblée générale de ce 10 avril 2026.

Stratégie travaux de l'église,,

Constat : La commune de La Chabanne est endettée. Les conseillers, nouvellement élus pour la plupart, ont décidé de faire de cette année 2026, une année de recherche d'axes d'économies pour sortir de cet endettement.

D'autre part, le département souhaite engager en direction de toutes les communes, une action de planification des travaux à venir sur bâtiments communaux et autres projets. De ce fait, on peut penser qu'il pourrait y avoir une remise en cause de quelques projets et un glissement de l'affectation des fonds de 2026.

Face à cette situation et après avoir fait état de la volonté de notre association de venir en aide à la commune de La Chabanne, notamment en participant à l'avance de la TVA liée aux travaux de l'église (cf. CR de l'AG du 10 avril dernier), il nous semble nécessaire de traiter en priorité, les urgences d'intervention de notre église...

Je vous propose donc la démarche suivante :

1 - Traiter les urgences de réparation de :

- La noue côté est qui est à refaire
- La panne tombée au dessus des voutes
- Autres petites reprises

Après discussion avec Rémi Pachot qui a une expérience reconnue dans ce type de bâtiments, il accepte de piloter ces travaux en lien avec les artisans locaux.

Il existe visiblement un devis pour répondre à la réparation de la noue... sans doute à préciser et réduire quelque peu le montant global.

2 - Financer ces réparations en puisant dans la trésorerie de notre association.

3 – Suspendre notre participation à de TVA prévue récemment, la priorité étant bien de financer les réparations urgentes.

4 – Engager une démarche de recueil de fonds auprès de la Fondation du Patrimoine.

5 – Inscrire notre église sur une autre plateforme pour tenter de mobiliser un maximum de fonds.

Voilà, ajoutons à cela la réparation de deux ou trois croix, cela sera déjà pas si mal pour notre association qui souffre de ne plus avoir son spécialiste...

Merci de soutenir ce projet, n'hésitez pas à en parler et mobiliser les volontaires.

André Bernard Golliard